

HÉRAULT JURIDIQUE & ÉCONOMIQUE

L'hebdomadaire d'informations légales et économiques de l'Hérault

1,20 €

27 octobre 2016
N° 3122
Tous les jeudis



Économie & Territoire Des entrepreneurs s'engagent...

Tanguy de La Fouchardière,
président de France Angels



Décider de son avenir... collectivement !

Décider de leur avenir est sans doute la motivation première des entrepreneurs. Il se trouve aujourd'hui que certains d'entre eux s'intéressent à la dimension collective que peut revêtir cet engagement.

L'HJE publie 3 interviews d'acteurs économiques qui s'engagent pour le développement de l'écosystème économique local.

Pages 4 à 7 : Tanguy de

La Fouchardière n'est pas héraultais mais il préside France Angels, le réseau des réseaux de *business angels* (BA), dont le montpelliérain Méliès est l'un des contributeurs actifs. A l'occasion des Universités d'automne des BA qui viennent de se tenir au Musée Fabre, il précise ses motivations et les notions liées à ce mode d'investissement doté d'une singulière dimension bénévole et altruiste.

Pages 8 et 9 : Olivier Ganivenq est l'un des décideurs régionaux importants. En quelques années, il a porté Vacalians Group à un niveau international. Malgré une activité professionnelle très prenante, il fait le choix de s'engager dans l'action consulaire. Il explique à l'HJE ses attentes et ses projets...

Pages 10 et 11 : Philippe Sempéré vient de reprendre les rênes des Galeries Lafayette de Béziers. Fondateur et propriétaire de l'enseigne Planet'Indigo, il fait lui aussi le choix de s'engager dans une liste candidate aux élections consulaires pour la future CCI de l'Hérault. A quelques jours de l'inauguration des nouvelles Galeries Lafayette biterroises, il confie à l'HJE sa vision du commerce de centre-ville et sa motivation pour redynamiser le commerce de proximité sur le territoire de la future circonscription consulaire héraultaise, s'il est élu.

Daniel CROCI



INTERVIEW

France Angels est la fédération nationale des réseaux de *business angels*. C'est la seule structure organisée qui regroupe en France les investisseurs individuels privés. Les *business angels* ne sont pas seulement des investisseurs, puisqu'ils accompagnent les entreprises qu'ils ont sélectionnées. A l'occasion de leur université d'automne à Montpellier, Tanguy de La Fouchardière, président de France Angels, fait le point sur l'actualité des *business angels* et sur leurs attentes vis-à-vis des pouvoirs publics et de l'administration fiscale, dont ils espèrent la reconnaissance d'utilité publique.

HJE : Quelle est aujourd'hui la place des *business angels* dans le financement des jeunes entreprises ?

Tanguy de La Fouchardière : « Il y a dix ou quinze ans, personne ne savait ce qu'était un *business angel*. Les *business angels* sont des personnes physiques qui investissent une partie de leur patrimoine personnel dans le capital des jeunes entreprises innovantes à fort potentiel de croissance et créatrices d'emplois. Ils mettent gratuitement leurs compétences à la disposition de ces start-up. Les *business angels* sont historiquement regroupés par réseaux. Il y a près de 80 réseaux en France, soit environ 4 500 *business angels*, pour un montant de 41,2 millions d'euros investi à titre privé en 2015 au travers de 386 opérations de financement, à 68 % pour un premier tour de table et 32 % pour des refinancements. Le réseau couvre une très large partie du territoire, avec peu de zones d'ombre. Dans les endroits où il y a de l'université, de l'industrie, de l'innovation et un peu de patrimoine, on arrive à trouver le bon terreau pour pouvoir créer des entreprises. »

Qu'est-ce qui différencie un *business angel* d'un fonds d'amorçage ou d'une plateforme de *crowdfunding* ?

« Un *business angel* est un investisseur individuel qui, seul ou en regroupement dans des réseaux, va investir dans de jeunes sociétés, mais après en avoir réalisé le sourcing. C'est-à-dire après être allé chercher les dossiers pour les sélectionner, les instruire, les étudier en détail et, finalement, pour une petite minorité d'entre eux, investir dans ces jeunes sociétés, en faisant des opérations de closing et en accompagnant l'entreprise pendant cinq à sept ans. C'est notre marque distinctive. Un investisseur qui place de l'argent dans un fonds ou via le *crowdfunding* n'a pas ce même engagement, notamment au niveau de la sélection, qui sert à la fois de coaching pour l'entreprise et d'éducation du jeune entrepreneur tant en conseil qu'en investissement en temps et financier. Un *business angel* prend en plus un risque financier personnel ; c'est son argent en propre qu'il investit. »

Suite page 6 .../...



© France Angels

Tanguy de La Fouchardière, président de France Angels
« *Le business angel est un investisseur providentiel* »

L'interview : Tanguy de La Fouchardière, président de France Angels

Essentiellement vers des start-up ?

« Oui, parce que l'on intervient principalement au démarrage de l'entreprise. C'est-à-dire lorsqu'elle a préparé son offre de service et de produit, qu'elle se lance sur le marché et qu'elle a besoin à ce moment-là d'un financement pour le marketing, la vente, préparer les équipes d'après-vente, financer le fonds de roulement... On finance à un moment où la boîte n'a pas encore d'actifs. Elle a du potentiel, une vision sur le futur, mais pas les moyens de son développement. »

Peut-on parler de label de garantie à l'investissement dans de jeunes pousses ?

« Le fait que les business angels soient des gens qualifiés qui prennent des risques financiers et du temps personnel pour qu'une société réussisse est en effet une belle caution. Et les chiffres parlent d'eux-mêmes. Depuis 2001, les business angels réunis dans la fédération France Angels ont soutenu et accompagné 3 000 entreprises, ont investi 500 millions d'euros au capital de start-up, et permis de créer ou de maintenir quelque 20 000 emplois. Ce soutien financier va en totalité à l'entreprise, contrairement aux opérateurs professionnels, qui prélèvent entre 20 et 30 % du montant de la levée de fonds. Avec les business angels, il n'y a donc pas de frais d'intermédiation. »

Comment la France se situe-t-elle dans le paysage européen des business angels ?

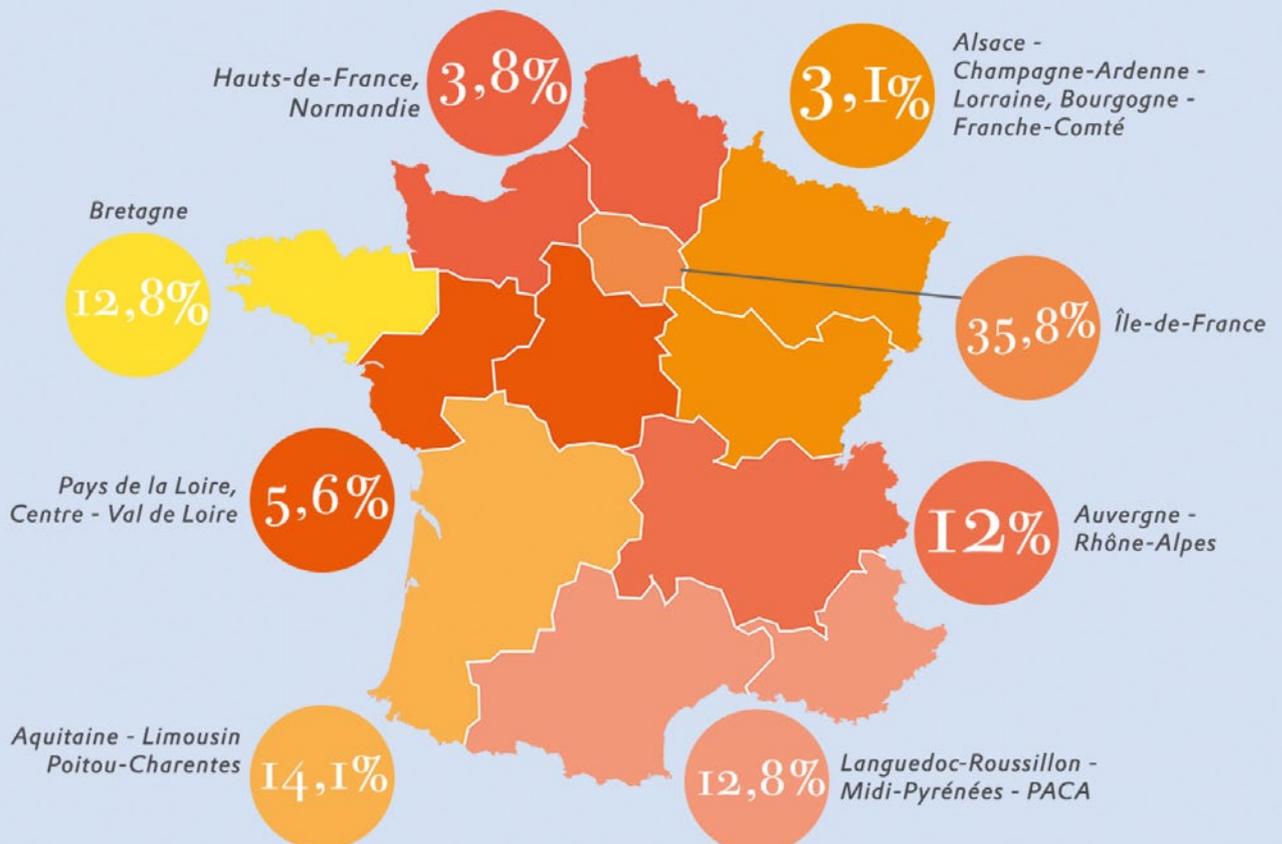
« Elle est en retard, mais reste relativement bien placée, même s'il reste des marges de progression importantes à réaliser. Au Royaume-Uni, on dénombrait en 2015 quelque 20 000 business angels pour 300 millions d'euros d'investissement dans de jeunes entreprises. Il existe de fait, chez nous, des blocages qui freinent la motivation à devenir business angel. Pourtant, une mission d'information sur les investissements productifs à long terme, confiée au législateur par la commission des finances de l'Assemblée nationale, a reconnu, en septembre 2015, le rôle crucial de nos réseaux, et même un rôle qui doit être conforté. »

C'est pourquoi vous demandez la reconnaissance d'utilité publique pour votre fédération et les réseaux de business angels ?

« C'est une des préconisations du rapport Carré-Careshe remis à la commission des Finances de l'Assemblée nationale. Il faudrait en outre refondre la fiscalité pour favoriser l'investissement dans les jeunes entreprises. »

Ils investissent partout en France

(Source : Le Livre blanc de France Angels, juin 2016)



Avec quelles adaptations fiscales ?

« Bercy ne cesse de raboter les incitations fiscales acquises, comme pour le dispositif ISF-PME inscrit dans la loi de 2007. D'un montant de 800 millions d'euros en 2010, le coût pour l'Etat est passé à 620 millions d'euros en 2015. Cela traduit un alourdissement de la fiscalité et a pour conséquence la stagnation des investissements des business angels à 40 millions d'euros par an durant les cinq dernières années ! Alors que l'on constate, à l'inverse, un foisonnement de nouvelles entreprises qui mériteraient d'être accompagnées. Il faut savoir qu'en matière d'innovation, dans le secteur du numérique, la France est l'un des leaders mondiaux avec les Etats-Unis ou Israël. Cette fiscalité freine donc aussi l'innovation. En 2013, seulement 26 % des TPE/PME françaises ont sorti un nouveau produit ou service, contre 30 % au Royaume-Uni et 32 % en Suède. »

Vous indiquez dans votre livre blanc que l'incitation fiscale est comparativement trop faible en France...

« Effectivement. Un autre exemple : chez nous, le crédit d'impôt sur l'IRPP est plus faible que chez nos amis britanniques, où les plafonds sont à l'inverse plus élevés, de 150 000 à 1 million de livres sterling par an, contre 50 000 euros pour une personne seule soumise à l'IRPP en France et 90 000 euros pour l'ISF. Les éventuelles plus-values sont également plus taxées en France que chez nos voisins. Selon le régime commun, l'abattement est de 50 % entre deux et huit ans de présence au capital de la jeune entreprise, mais il est de 100 % au Royaume-Uni après trois années seulement. Et avant ces trois ans, il est possible de faire un report de l'impôt si la plus-value est réinvestie dans une PME. Nous sommes convaincus que le report d'imposition des plus-values aurait un effet incitatif significatif pour le réinvestissement dans les entreprises. Nous aimerions également que les bons de souscription d'actions et les actions de préférence soient rendus éligibles aux PEA-PME. Nous recommandons aussi qu'à l'instar de la Grande-Bretagne ou des Etats-Unis, les pertes en capital sur les sociétés éligibles puissent être déductibles du revenu imposable jusqu'à un plafond raisonnablement élevé... Un ensemble d'adaptations de la fiscalité pour que le business angel français puisse jouer à plein son rôle d'investisseur providentiel. »

Propos recueillis par Daniel CROCI



Un livre blanc publié en juin 2016

En juin dernier, France Angels a publié un livre blanc à l'intention des pouvoirs publics et de l'administration fiscale, incluant des constats, des diagnostics et des préconisations. En 2014, 4 259 milliards d'euros de placements financiers ont été effectués par les Français. Les actifs non risqués représentent 62,8 % de ces placements financiers, contre seulement 37,2 % pour les actifs risqués. Et 37 % de l'épargne fait l'objet de placements en assurance vie, alors que l'investissement dans le non-coté occupe une part marginale. « L'épargne des Français est trop tournée vers la rente et pas assez vers l'investissement productif, créateur de croissance et d'emplois : les TPE et les PME », estime France Angels dans son livre blanc. Alors que l'on comptabilise plus de 3,5 millions d'entreprises dans les secteurs marchands non agricoles, dont près de 99 % de PME et ETI représentant aujourd'hui 72 % des emplois en France. Dans l'Hexagone, seulement 11 % des TPE/PME sont des gazelles (croissance de plus de 20 % sur trois ans). Il y en a deux fois plus en proportion au Royaume-Uni et en Suède. Les investissements par des *business angels* représentent 17 millièmes du PIB en France, 46 en Suède et 44 au Royaume-Uni.

> Plus d'informations sur www.franceangels.org